



DESAFFECTATION ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT « DU LUTEAU A ARMONVILLE » AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2025-080 du 10 novembre 2025, le Maire de Toury a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la désaffectation et l'aliénation du chemin rural dit « du Luteau à Armonville ».

L'enquête se déroulera à la mairie de TOURY :
du lundi 1^{er} décembre 2025 à 9h30 au mercredi 17 décembre 2025 à 17h00 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, chargé de mission auprès du médiateur EDF, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra en Mairie de Toury :

- le lundi 1^{er} décembre 2025, de 9h30 à 10h30
- le mercredi 17 décembre 2025 de 15h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de désaffectation et d'aliénation du chemin rural dit « du Luteau à Armonville », pourront être (au choix) :

- consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ;
- déposées sur l'adresse mail dédiée mairie@ville-toury.fr;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « **Ne pas ouvrir** ») : A l'attention de Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, Commissaire enquêteur, Mairie de Toury – 5 Place Suger – 28310 TOURY :

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.